



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : F. ACKERMANN/ B. BOUSQUET
Téléphone : 04 90 86 57 15
Mail : f.ackermann@inao.gouv.fr

V/Réf : DPMEC Châteauneuf du Pape
Affaire suivie par : Magali CARRIERE

N/Réf : FA/BB/SB 2024 - 29



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Monsieur Le Maire

Hôtel de Ville
BP 16 - 8 rue Joseph Ducos
84230 Châteauneuf du pape

Avignon, le 24 décembre 2024

**Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
Commune de Châteauneuf-du-Pape**

Monsieur Le Maire,

Par courrier reçu le 25 octobre 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier relatif à la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Châteauneuf-du-Pape, en vue d'une réunion d'examen conjoint prévue le 28 janvier prochain.

Je vous remercie d'avoir convié l'INAO à cette réunion. N'étant pas en mesure d'y participer, je vous prie de bien vouloir nous excuser et vous adresse présentement l'avis de l'institut sur le dossier considéré.

La commune de Châteauneuf-du-Pape est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) ou Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Châteauneuf-du-Pape", "Côtes du Rhône" et "Huile d'olive de Provence". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Thym de Provence", "Miel de Provence", IGP viticoles "Méditerranée", "Vaucluse" et Indications Géographiques (IG) spiritueuses "Eau-de-vie de vin des Côtes-du-Rhône ou Fine des Côtes-du-Rhône", "Marc des Côtes du Rhône ou Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône",

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent.

Le projet porte sur la création d'un STECAL Ae permettant l'extension des locaux de production, d'entreposage et de vente de la société A. Blachère (distillerie) actuellement en activité sur le site.

Le projet n'entraîne pas de consommation d'espace agricole ou naturel. La surface dédiée à l'extension des bâtiments actuels est de l'ordre de 342 m².

Au regard de ces éléments, l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet qui n'a pas d'incidence directe sur les productions d'AOP et IGP précitées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

La Déléguée Territoriale Adjointe,
Gisèle Larrieu

Copie : DDT84

INAO - Délégation territoriale Sud-Est – Site de Avignon
Tél : 04 90 86 57 15
Forum Courtine - ZA Courtine 610 avenue du Grand Gigognan - 84090 AVIGNON CEDEX 9